

fondations de ces siphons ou sous les buses et les murs d'appui, mais si elle le pouvait, l'espace laissé entre les poutres et exposé à cette pression est si étroit que l'emploi de chevilles de bois ou de boulons de fer suffirait pour y résister. S'il y a des doutes sur ce point, je crois que le vrai remède est de clouer plus solidement les madriers du radier.

La question soulève celle de la solidité de l'ouvrage des siphons eux-mêmes, que nous n'avons pas pu voir ou éprouver, et nous avons en conséquence fait la seule épreuve possible de la solidité des boulons d'ancrage au fond du barrage mobile. Deux crics hydrauliques de 15 et 20 tonnes respectivement ont été appliqués à deux de ces boulons. Un boulon a cassé, l'autre n'a ni cassé ni été arraché.

Il n'y avait pas de moyen pour constater exactement l'effort de traction, mais on savait qu'il excédait dix tonnes sur chaque boulon.

Dix tonnes sont la limite de la traction exigée par le contrat pour le boulonnage dans la roche, sur l'écluse américaine.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,

(Signé) THOMAS C. KEEFER.

HAMILTON, ONT., 1^{er} octobre 1894.

A l'honorable JOHN HAGGART,
Ministre des Chemins de fer et Canaux, Ottawa.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur d'accuser réception d'un exemplaire du rapport de M. T. C. Keefer, daté du 27 du mois dernier, au sujet de la nature des travaux de construction sur le canal du Sault Sainte-Marie, et après l'avoir examiné avec soin, je déclare que, d'après l'inspection que j'ai faite avec lui et M. C. C. Gregory, je suis d'opinion avec lui que rien dans l'état où se trouve maintenant cette grande entreprise ne peut raisonnablement empêcher de faire les paiements ordinaires aux entrepreneurs. Dans notre rapport provisoire, daté du 17 du mois dernier, M. Gregory et moi avons exprimé l'opinion favorable que nous avons des travaux, et je ne trouve rien dans le rapport de M. Keefer qui soit en contradiction avec ce que nous avons dit à ce sujet.

Quant au seul point sur lequel il y a divergence d'opinion entre M. Keefer et M. Gregory et moi—les boulons d'ancrage des siphons au fond de l'écluse—nous en avons parlé sous l'impression qu'il était possible qu'ils fussent insuffisants, mais depuis que nous avons fait notre rapport, j'ai appris que l'eau avait été introduite dans l'écluse avec les résultats les plus satisfaisants. Naturellement, cela règle la question.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,

(Signé) JOSEPH HOBSON.

20, MANNING ARCADE,
TORONTO, 16 mars 1895.

A l'honorable JOHN HAGGART,
Ministre des Chemins de fer et Canaux.

MONSIEUR,—Attendu que le rapport signé par M. Hobson et moi au sujet du canal du Sault Sainte-Marie était un rapport provisoire, et que M. Keefer, C.M.G., a fait un rapport séparé et plus récent, dont l'adoption par M. Hobson et moi rendrait inutile un rapport final, je déclare par la présente que j'approuve le rapport de M. Keefer, sauf que je maintiens l'opinion exprimée dans notre rapport provisoire, savoir, qu'il aurait pu être utile, en ménageant un écoulement à l'eau qui pourrait s'introduire en-dessous du plancher des siphons, de se garantir contre toute pression